



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 2 mars 2026

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Mme Stéphanie RIST, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, réélue députée du Loiret en janvier dernier a été remplacée à l'Assemblée nationale, par sa nouvelle suppléante, Mme Marie-Philippe LUBET, maire de Saint-Denis-en-Val qui rejoint le groupe Ensemble pour la République

Mme Anne-Briac BILI, ancienne collaboratrice de M. Sébastien LECORNU à Matignon, a été nommée directrice générale adjointe de l'ARS Bretagne

M. Jean-François BONASSO est nommé conseiller chargé de l'école inclusive, de la santé psychique et physique et du sport au cabinet de M. Edouard GEFFRAY, ministre de l'Education nationale

M. Dominique SOMME, chef du pôle SAMU-SMUR Urgences Médecine Interne Gériatrie et Soins Palliatifs de Rennes, devient directeur de la recherche de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)

M. Didier JAFFRE, jusqu'alors directeur général de l'ARS Occitanie, dirigerait le cabinet de Mme Camille GALLIARD-MINIER, ministre chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées

EN RÉSUMÉ

La violence contre les femmes est devenue une "urgence mondiale", alerte le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme Volker TURK

Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Volker TURK, a prononcé vendredi à Genève un vibrant plaidoyer sur la situation des droits de l'homme dans le monde devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève.

Violences sexistes

Les appels au 3919, la ligne d'écoute des femmes victimes de violences, en particulier conjugales, ont augmenté de 7,8 % en 2025, à 108 241, a annoncé hier la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF) qui la gère. Selon Mme Mine GUMBAY, directrice générale de la FNSF, cette augmentation du nombre d'appels peut s'expliquer par le fait que les femmes parlent plus et que la ligne est davantage connue et visible sur les réseaux sociaux. Certains appels montrent aussi que les femmes peuvent moins compter sur des associations de proximité parfois touchées par des baisses de subventions. Sur 63 500 appels concernant des violences conjugales, 85 % concernaient des violences psychologiques (emprise, dévalorisation...), 71 % des violences verbales et 48 % physiques. Viennent ensuite pour 23 % des violences économiques destinées à rendre la femme dépendante de son partenaire (interdire de travailler, subtiliser les moyens de paiements...), pour 15 % des violences sexuelles et pour 10 % des cyberviolences conjugales (géolocalisation...). Enfin, 6 % portent sur des violences administratives (confiscation des papiers d'identité pour une étrangère...). La ligne reçoit aussi un nombre important d'appels d'hommes qui se plaignent qu'elle ne leur soit pas ouverte, insultent les écoutantes ou dénigrent leur travail. Par ailleurs, seulement 5 % des femmes disent avoir été questionnées par un médecin généraliste sur d'éventuelles violences conjugales lors d'une consultation en 2025, selon une étude publiée hier par la Haute autorité de santé, qui recommande de les interroger systématiquement.

Santé / immigration

Le conseil national du sida et des hépatites virales (CNS) s'inquiète d'une "fragilisation croissante" du dispositif qui permet aux étrangers d'obtenir sous conditions un titre de séjour pour se faire soigner. Complexification des procédures, dysfonctionnements dans l'instruction des demandes et baisse de leur nombre, diminution de la proportion d'avis médicaux favorables : dans un avis adopté à l'unanimité le 18 décembre mais rendu public hier, le CNS fait le constat d'un "accroissement" des obstacles à l'accès au droit au séjour pour soins, dans un contexte de "contestations politiques croissantes et de recul de l'accès aux soins dans de nombreux pays d'origine". Mis en place en 1998, le titre de séjour pour soins s'adresse aux personnes étrangères atteintes d'une pathologie grave ne pouvant être prise en charge dans leur pays d'origine. Environ 22 000 personnes en bénéficient aujourd'hui, notamment des personnes vivant avec le VIH ou une hépatite virale chronique, précise le CNS. "Bien qu'il concerne un nombre limité de personnes, ce dispositif joue un rôle déterminant dans l'accès aux soins", souligne cet observateur indépendant chargé de donner un avis sur les questions de société posées par ces maladies et de faire des propositions au gouvernement. Il appelle à réaffirmer la finalité du dispositif qui "s'est progressivement éloigné de ses finalités sanitaires au profit d'objectifs de contrôle migratoire". Il recommande entre autres que le ministère de la Santé exerce pleinement ses compétences, alors que son rôle s'est "marginalisé" depuis la réforme de 2017 qui a transféré l'évaluation médicale des demandes à un collège de médecins de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), lequel est sous tutelle du ministère de l'Intérieur. Il déplore aussi "une absence de procédure contradictoire, qui alimentent l'incompréhension et la défiance des personnes concernées, et déplacent les discussions médicales vers le contentieux administratif".